

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

Arrivée à 21h20 de : Messieurs Philippe CHAPUIS et Julien LAURENT.

Absents Excusés : Madame Elisabeth CAUSSIDERY et Monsieur Jean-Sébastien GRESARD.
Procuration de Monsieur Jean-Sébastien GRESARD à Madame Jennifer BENAYAD.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte Rendu du 12 Avril 2021

Le Procès-verbal du 12 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Délibération provisions sur créances douteuses (budgets com et eau)

Mme le Maire présente Mme Corinne LAINÉ responsable de la Trésorerie de Mouthe, qui est là pour les points 2,3,4 et 5.

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur, demandant aux municipalités de faire une provision pour faire face à d'éventuels impayés de leurs administrés (eau, taxes foncières...), et cela à hauteur d'au moins 15%. Il est conseillé de provisionner 15% des impayés de l'exercice N-2 (dont on peut encore espérer la régularisation), 30% pour l'exercice N-3, et le solde pour l'exercice N-4, lorsque tout espoir de règlement est abandonné.

Cette réglementation est obligatoire, seul le taux de provisions n'est pas défini. Le Conseil Municipal valide le pourcentage approvisionnement comme proposer précédemment, par vote à main levée 8 voix pour.

3/ Vote BP annexe Cimetière

Présentation du Budget Primitif annexe Cimetière 2021 :

<u>Cimetière 2021</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 440.00 €	57 440.00 €
Investissement	28 720.00 €	28 720.00 €

Après lecture du Budget Primitif annexe Cimetière 2021, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 8 voix pour, vote le Budget Primitif annexe Cimetière 2021.

4/ Délibération régie recette

Nous sommes informées par le Trésor Public, que les régies de recettes que nous avons dans notre commune sont modifier depuis le 1^{er} mai 2021.

De ce fait, le Trésor Public ne peut plus recevoir de numéraire inférieur à 50 €, nous devons passer par une Agence Postale, en achetant les conditionnements spécifiques pour numéraires et chèques. Concernant la régie des photocopies nous préférons la supprimer. Par-contre nous gardons la régie pour les locations de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal accepte par vote à main levée, ces propositions ci-dessus, 8 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Délibération Décision Modificative Budget Eau

Suite à un contrôle budgétaire de la Préfecture, l'application Actes a détecté une anomalie dans les opérations d'ordres, nous devons les rétablir.

De ce fait, nous devons prendre une Décision Modificative sur le Budget Eau, la DM N°1 sera établi comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 042 Compte 6865 Dotations aux provisions pour risque	- 3 000.00 €
Chapitre 68 Compte 6865 Dotations aux provisions pour risque	+ 3 000.00 €
Recettes d'Investissement	
Chapitre 041 Compte 1641 Emprunts en euros	- 120 000.00 €
Dépenses d'Investissement	
Chapitre 16 Compte 1641 Emprunts en euros	+ 120 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative par vote à main levée, 10 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6/ PLUi (délibération compétence com com)

Mme le Maire nous informe que nous devons prendre une décision concernant le transfert de compétence d'un PLUi envers la communauté de communes. Les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer sur ce transfert avant le 1^{er} juillet 2021. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI refusent le transfert, chaque commune conservera ses prérogatives.

Les membres du conseil municipal soulignent les diversités existantes sur le territoire (densité de population, niveau des revenus, architecture de l'urbanisation, paysages...), refusent une démarche globale et souhaitent conserver sa particularité en matière d'urbanisme raisonné.

Par 10 voix contre, le Conseil Municipal se prononce contre le transfert de la compétence urbanisme et souhaite conserver les règles existantes de sa carte communale approuvée en 2006.

7/ Déclaloc (taxe de séjour)

Mme le Maire nous fait part qu'un nouveau logiciel « Déclaloc » de déclaration pour la taxe de séjour est mis à disposition des communes par l'intermédiaire de la CCLMHD en relation avec Doubs Tourisme.

Par 10 voix pour, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la CCLMHD.

8/ Urbanisme

Mme le Maire nous fait lecture du courrier reçu en date du 19 Mai 2021 de Mr et Mme AUBERT Thierry, concernant la parcelle 1109 située devant de leur ferme (maison d'habitation au 17 rue du Delevrat) mais dont la commune est propriétaire.

Ils souhaiteraient soit l'acheter en terrain d'aisance, soit que la commune leur accorde un droit exclusif d'utilisation. Les travaux à réaliser seront à leurs charge.

Après de nombreux échanges et débats divers et variés au sein du conseil municipal, celui-ci décide de ne pas vendre ce terrain mais de leur laisser un droit d'utilisation. Les travaux à réaliser concernent uniquement l'aménagement de la partie parking. Aucune édification ne sera autorisée sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal valide ce choix par vote à main levée, 9 voix pour et 1 abstention. Un courrier leurs sera adressé dans ce sens.

Mme le Maire nous informe que suite à une demande de modification du règlement de lotissement « coin delevrat 2 », elle a signé l'arrêté autorisant la construction d'une annexe en limite de propriété.

9/ Voiries

Suite aux travaux de voiries qui sont en cours au centre du village, les sens de circulation de certaines rues va être modifier. À la vue de ce changement, le conseil municipal à travailler en commission, il en ressort que pour le bien de tous, nous devons réaliser l'implantation d'un plateau surélevé sur la Départementale au carrefour de la mairie.

Pour gérer ce dossier, le Conseil Municipal décide de prendre l'entreprise BEJ comme maître d'œuvre. Deux devis sont parvenus en mairie, l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 32 439.80 € HT et l'entreprise COLAS pour 42 915.00 € HT. L'entreprise BONNEFOY est retenue pour réalisés ces travaux.

Nous profitons de ses travaux pour remplacer la conduite d'eau potable qui passe sous la Départementale, l'entreprise BOUCARD est retenue pour un montant de 4 476.50 € HT.

Le Conseil Municipal valide ces choix par vote à main levée, 10 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

10/ Questions diverses

- Mme le Maire remercie les conseillers pour la fête des mamans
- Finalisation des tableaux pour la tenue des scrutins des élections régionales et départementales
- Une demande est faite par Mme le Maire aux conseillers pour l'installation de la salle des fêtes pour les deux bureaux de vote
- Une demande pour l'installation d'un Paintball sur environ 1 hectare en forêt ou autre, nous allons voir avec le responsable de l'ONF si cela est envisageable.
- Certains administrés souhaiteraient profiter des travaux pour faire enrober devant leurs maisons. Ils devront se rapprocher de Mr Cyril SANTONNA au 06.13.96.43.82.
- La mairie a reçu un mail de doléance, concernant la divagation des chiens. Nous allons faire un rappel à tous les administrés sur les réglementations.
- Une rencontre avec Mr Philippe GAUDET Président de la Coopérative Saint-Antoine les Hôpitaux-Vieux a eu lieu en mairie, pour les futurs travaux du nouveau magasin de la fromagerie. Une réunion de travail se fera prochainement (ouvertures portes, bail et tarif location).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.